

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-308
DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES MARCHES FORAINS

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-2 ;
Vu la délibération du 12 février 2015 portant création d'un comité consultatif des marchés forains ;
Vu le procès- verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 28 Mars 2026 ;
Vu l'arrêté N°2022-274 du 20 juillet 2022 portant réglementation des marchés forains de la ville du Kremlin-Bicêtre, et notamment son article 41 ;
Vu le résultat de l'élection des représentants des commerçants du 18 Janvier 2026 ;
Considérant la nécessité d'actualiser l'arrêté de désignation des représentants au sein de la commission consultative des marchés forains ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'arrêté N° 2024-274 est rapporté dans tous ses effets.

ARTICLE 2 : La commission consultative des Marchés Forains est désormais composée de la manière suivante :

Pour les représentants du Conseil Municipal :

- Lionel ZINCIROGLU, Le Maire et Président
- 5 membres titulaires et 5 suppléants du Conseil Municipal :

Titulaires

Cedric THEPAUT
Hamza GUESSINE
Jean-Pierre RUGGIERI
Laurence COUTO
Cécile MARENATI

Suppléants

Antoine BECQUART
Olivier ZIZAK
Amandine MADDI
Chantal PATOUT
Clément PARQUE-BATARD

Pour les commerçants :

- 5 membres titulaires et 3 suppléants

Titulaires

Fiona VETTESE
Fayçal BENKHETTOU

Suppléants

Pascal BOUQUINET
Gilles JARRY

Karim GADARI
Abraham REBIBO
Abla BELLATAR

Osman TANWIR

Avis consultatif

Pour les présidents d'associations des commerçants de la ville :

- Le président des commerçants non sédentaires du Kremlin-Bicêtre ou son représentant.
- Le président de l'association des commerçants et artisans Kremlinois ou son représentant.

ARTICLE 3: Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- et notifié aux intéressés pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 6/05/2026

Le Maire,

Lionel ZINCIROGLU

